

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 113

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Cession d'un étage de bureaux dans un immeuble en copropriété situé 6 rue Edmond Rostand 13006 Marseille.

**Direction des Etudes de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
125.54**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique patrimoniale le Département des Bouches-du-Rhône a décidé la vente de certains de ses biens immobiliers, soit sous forme d'appel à candidature, soit sous forme de vente dite « en continu », dans l'hypothèse où la première procédure serait infructueuse. Ces deux procédures ont respectivement été validées par Commission Permanente du 22 novembre 2004 et 27 janvier 2006. Toutefois, souhaitant renforcer la dynamique de cette stratégie patrimoniale, les procédures en question ont été actualisées par une délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2015.

Ainsi, des locaux à usage de bureaux dans un immeuble en copropriété, situé 6 rue Edmond Rostand 13006 Marseille, cadastré préfixe 827, section B n° 13, ont été intégrés à cette procédure de vente « en continu ».

Il s'agit de la totalité du 4^{ème} étage, d'une superficie loi Carrez de 202,66 m², correspondant aux lots n° 20 et 21, évalués à 395.000 € par le service du Domaine.

Le lot n° 20 se compose d'une dizaine de bureaux donnant principalement sur la rue Edmond Rostand et/ou sur la rue Sylvabelle, ainsi que d'un local chaufferie et des sanitaires.

Le lot n° 21 est relié au lot n° 20 par un petit escalier intérieur. Il s'agit d'une ancienne chambre de service au niveau des combles.

Aucune proposition d'achat n'a été réceptionnée par le Département dans le cadre de la vente avec appel à candidature, le bien est donc passé en vente en continu. Deux offres ont été reçues, toutes deux avec condition suspensive d'obtention d'un prêt, l'une au prix de 395.000 €, l'autre au prix de 405.000 €.

C'est donc cette dernière proposition qui a été retenue par le comité technique de suivi des cessions qui s'est tenu le 04 avril 2017.

Elle émane de la société Clair Kauffmann Conseils dont le gérant est Monsieur Benjamin Clair. Son projet consiste à y établir son cabinet de conseil en gestion de patrimoine, et elle a été présentée par l'intermédiaire de la société Colliers International.

PROPOSITION

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la cession des locaux correspondant aux lots n° 20 et 21 de l'immeuble en copropriété situé 6 rue Edmond Rostand 13006 Marseille au profit de la société Clair Kauffmann Conseils ou d'une personne morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 405.000 €, sous condition suspensive d'obtention d'un prêt permettant de financer l'opération.

- D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer le compromis de vente, l'acte définitif, ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.
- Le compromis prévoira le versement d'une indemnité d'immobilisation représentant 5% du montant du prix de vente.

Les frais notariés, ainsi que les honoraires d'agence de la société Colliers International, seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

La recette correspondante, soit 405.000 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de M. le Délégué au Patrimoine, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL